



2 octobre 2018

(18-6055)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: espagnol

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES
DE LICENCES D'IMPORTATION¹**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR
LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION (2017)**

EL SALVADOR

La communication ci-après, datée du 27 septembre 2018, est distribuée à la demande de la délégation d'El Salvador.

Le gouvernement de la République d'El Salvador fait savoir au Comité des licences d'importation que la notification présentée au titre de l'article 7:3 de l'Accord, reproduite dans le document G/LIC/N/3/SLV/1, daté du 27 avril 2016, reste valable pour l'année 2017.

¹ Le questionnaire figure en annexe du document G/LIC/3.